

TARIF DES DROITS DE DONATION

Source : FiscoNetPlus

1. Donation d'immeuble

FLANDRE / BRUXELLES / WALLONIE		
de... à... (inclus)	En ligne directe et entre cohabitants	Entre toutes autres personnes
De 0 à 150.000 euros	3%	10%
De 150.000 à 250.000 euros	9%	20%
De 250.000 à 450.000 euros	18%	30%
Au-delà de 450.000 euros	27%	40%

Immeuble familial exonéré entre époux et entre cohabitants

Bruxelles : tarifs en vigueur depuis le 01/01/2016

Wallonie : tarifs en vigueur depuis le 01/09/2018

2. Donation de biens meubles

WALLONIE	
En ligne directe, entre conjoints et entre cohabitants légaux	Entre frères et sœurs
3,3%	5,5%

BRUXELLES / FLANDRE	
En ligne directe, entre conjoints et entre cohabitants légaux	Entre toutes autres personnes
3%	7%